

Audition informelle préparatoire aux concours de recrutements (Pré CNU)

Document explicatif à l'attention des candidats (session 2017)

Dans le but d'orienter les futur(e)s candidat(e)s aux postes hospitalo-universitaires des disciplines biologiques Pharmaceutiques (sciences biologiques, fondamentales et cliniques), la section 82 a mis en place depuis 2011 une audition informelle préalable aux sessions de concours (pré CNU).

La présentation au « pré-CNU » a pour objectif d'examiner le niveau scientifique des candidats potentiels, d'aider à l'optimisation de la préparation des concours et à minimiser les risques d'échec. Elle permet aussi aux doyens et aux instances hospitalières de disposer d'avis motivé lors des révisions d'effectifs. Fortement conseillée, l'audition de pré-CNU n'est pas un pré-requis obligatoire pour concourir sur des postes ouverts.

1. Personnes concernées :

Tous les candidats potentiels à un poste de MCU-PH ou de PU-PH des disciplines biologiques Pharmaceutiques relevant de la section 82 et susceptible d'être ouvert dans l'année au moins et dans les 2 ans au plus suivant l'audition de pré-CNU considérée.

2. Composition du comité d'expertise des dossiers et d'audition :

L'ensemble des rangs A et des rangs B actuels de la section 82 du CNU.

3. Déroulement :

- Les membres de la section examinent un dossier relatant les titres, travaux et projets de chaque candidat (2 rapporteurs par dossier). Ce dossier doit être adressé par courriel au Président de la section 82 (moncef.guenounou@univ-reims.fr) au moins 3 semaines avant la date de l'audition au plus tard.
- Chaque dossier de candidature devra comporter le CV du candidat et la liste de ses publications dans lesquelles son nom devra figurer en caractère gras, et en précisant le facteur d'impact actualisé pour chaque revue. Ce document sera accompagné sur un nombre limité de pages, du projet hospitalier, du projet pédagogique et du projet de recherche.
- Le prérequis pour l'audition concerne le niveau de publications scientifiques. Un nombre d'articles originaux en premier, deuxième, avant-dernier ou dernier auteur (avant-dernier et dernier auteur tout particulièrement pour les PU-PH) dans des revues internationales, à facteur d'impact significatif, est donc exigé. Pour la session 2017, ils sont les suivants :
 - pour les MCU-PH : au moins 3 articles récents signés en rang utile dans des revues d'IF au moins égal à 3.
 - pour les PU-PH : au moins 6 articles signés en 1er ou en dernier auteur dans des revues d'IF au moins égal à 3.

Il est à noter que la section prend en compte le niveau global de la production scientifique des candidats et sa continuité. Elle procède à une modulation du

nombre d'articles exigés (notamment pour les jeunes candidat(e)s) et des IF, compte tenu des inégalités quant au facteur d'impact entre les différentes disciplines biologiques.

- La convocation en vue de l'audition : celle-ci est décidée par le bureau de la section. Le bureau peut décider de statuer sur un dossier sans audition, notamment en cas de présentations multiples d'une même candidature.
 - L'audition : le candidat exposera en 15 minutes maximum ses titres, travaux et projets (hospitalier, pédagogique, recherche). Cet exposé est suivi d'une discussion de 15 minutes. Il n'y a pas d'épreuve pédagogique, celle-ci étant réservée au concours lui-même.
4. Les conclusions seront adressées sous forme de note aux candidats, aux responsables concernés, au Doyen et le cas échéant au Président de la CME, au Directeur du CHU (joindre la liste des destinataires avec leurs noms et leur adresse mail), avec trois possibilités principales:
- Candidature ne posant pas de problème à ce stade.
 - Candidature prématurée, devant être repoussée d'au moins un an.
 - Candidature non adaptée au niveau requis.

Ces conclusions peuvent être accompagnées, le cas échéant, d'une liste de suggestions permettant d'améliorer les dossiers en prévision d'une nouvelle audition.

Attention, le rapport de pré-CNU ne préjuge en rien des résultats du concours qui comporte deux épreuves pédagogiques + l'exposé du projet hospitalo-universitaire et de recherche.

Fait à Paris, le 15 novembre 2016.

Pr M Guenounou

Président de la section 82